REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

0)

DECISION DE CONGE Nº/374/12.00 DU .....

2 2 JUIN 1982

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'Hr été modifié et complété par les décrets-lois n° 38/78 du 10 novembre 1975, n°37/76 du 29 Octobre 1976 et n°01/77 du 3 janvier 1977, spécialement en son article 19;

Vu l'(es) article(﴿s) 22, 23, 24 de l'arrêté présidentiel n°69/03/2 du 19 mars 1974, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés présidentiels n°247/09 du 10 novembre 1975 et n°04/09 du 3 janvier 1977 portant statut des agents de l'Administration Centrale ;

Vu la lettre de Mr, Milex Mmex TWAGIRAYEZU Emmanuel

Matricule nº .7825 . Au .17 juin 1982

## DECIDE:

## Article premier.

Il est accordé à Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel

Matricule N° 7825... un congé de .15... jours, soit :

.....15. Jours de repos portant sur l'exercice 1982.

..... Jours de repos portant sur l'exercice 19...

Jours de circonstance portant sur l'exercice 19...

## Article 2.

Le congé prend cours à dater du .6 juillet 1982 ... et expire le ... 20 juillet 1982 ... au soir .

## C.P.I.a:

- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi

KIGALI

- Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs K I G A L I Kigali le